



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg

Question écrite n° 2173

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la situation préoccupante de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS). Ses deux prédécesseurs ont demandé à l'inspection générale des bibliothèques et à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche d'entreprendre une mission conjointe en vue d'évaluer la place de la BNUS dans le paysage universitaire et documentaire strasbourgeois et d'envisager des perspectives d'avenir. En conséquence, il lui demande quelles sont les conclusions de cette mission.

Texte de la réponse

En mars 2000, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie a demandé à l'inspection générale des bibliothèques et à l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche un rapport sur les relations de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS) et des universités strasbourgeoises. Remis en novembre 2000, ce rapport s'attache à dresser un bilan du fonctionnement de l'organisation documentaire mise en place par le décret n° 92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la BNUS et relatif aux services de la documentation des universités de Strasbourg. Il porte une attention particulière aux missions multiples de la BNUS ainsi qu'aux problèmes des locaux. La conclusion du rapport s'articule autour de trois propositions principales : transformer la BNUS en « grand établissement », avec un conseil d'administration allégé et doté d'un conseil scientifique ; mettre en place la carte documentaire de Strasbourg, afin de mieux coordonner les politiques d'acquisition de la BNUS et des universités ; prévoir l'inscription d'un programme de travaux, au premier chef pour assurer la sécurité des collections, dans le prochain contrat de plan Etat-région et le prochain contrat triennal « Strasbourg, ville européenne » ; étudier la faisabilité de l'aménagement d'un deuxième site, par exemple dans les locaux susceptibles d'être libérés par les archives départementales. Le dossier de la BNUS fera effectivement l'objet d'un examen attentif dans le cadre de la préparation du contrat « Strasbourg, ville européenne » (2003-2005).

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2173

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2977

Réponse publiée le : 14 octobre 2002, page 3597